

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 20 avril 2026

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Claire CHAN-FAYE, Gabriel POVERT, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Laurent TONON, Christophe BREST,

**Date de la
convocation :**
16 avril 2026

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Olivier GUINOIS, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance : Gabriel POVERT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le **22 AVR. 2026** et publication le **22 AVR. 2026**

DL_04_2026 - Objet : Compte de gestion 2025

M. le Président présente à l'assemblée le budget primitif du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur de l'exercice 2025. Il présente ensuite le compte de gestion du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur de l'exercice 2025 établi par le comptable de la collectivité.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2025 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur et les décisions modificatives ;
- Vu le compte de gestion 2025 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur présenté par le comptable de la collectivité ;
- Entendu l'exposé de M. le Président ;
- Considérant que le comité syndical doit se prononcer pour la validation du compte de gestion 2025 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 du SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur, par M. le Comptable, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Habilité M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de réception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_04_2026-DE

A G E D I

- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

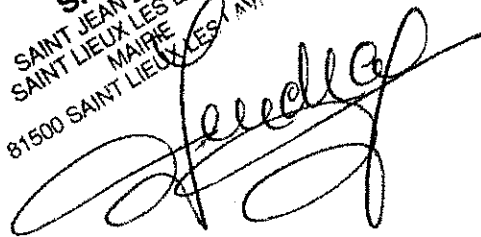
Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 20 avril 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

Le secrétaire de séance
Gabriel POVERT



S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVALUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVALUR



Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de reception de l'AR: 22/04/2026

081-258102201-DL_04_2026-DE
A G E D I